

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 24 juin 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°14

INSTRUCTION N° 3957/DEF/DRH-AA/BGA/DADM/DGA/SGPA

modifiant l'instruction n° 2020/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDER/MDREV du 5 octobre 2004 relative au recrutement, à la formation et à la gestion des volontaires dans l'armée de l'air.

Du 15 avril 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administration ».*

INSTRUCTION N° 3957/DEF/DRH-AA/BGA/DADM/DGA/SGPA modifiant l'instruction n° 2020/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDER/MDREV du 5 octobre 2004 relative au recrutement, à la formation et à la gestion des volontaires dans l'armée de l'air.

Du 15 avril 2011

NOR D E F L 1 1 5 1 0 0 5 J

Précédent Modificatif :

Instruction n° 240/DEF/DPMAA/PP/GRH/BGA/DIVANA/SOFFMDRE du 19 avril 2006 (BOC/PP 4, 2007, texte 31).

Texte modifié :

Instruction n° 2020/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDER/MDREV du 5 octobre 2004 (BOC, 2004, p. 6105. ; BOEM 331.2.4) modifiée.

Référence de publication : BOC N°25 du 24 juin 2011, texte 14.

L'instruction n° 2020/DEF/DPMAA/SDPSOER/BDER/MDREV du 5 octobre 2004 est modifiée comme suit :

Dans le sommaire et le corps du texte.

1. Supprimer le point 3.3. « Avancement. ».

2. Les points 3.4. , 3.4.1., 3.4.2., 3.5. et 3.6. deviennent respectivement les points 3.3., 3.3.1., 3.3.2., 3.4. et 3.5.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « gestion des ressources »,*

Loïc MOREL.